

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 021-212105019-20260304-D2026_018-DE



Séance du 04 mars 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-018

Le quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 17 février 2026

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX – M. Stéphane ROUX - Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT - M. Yves COURTOT – Mme Nicole FILLON - M. Franck LALIGANT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – M. Joseph COMPERAT - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Yvette CHAUCHEFOIN - Mme Karine BASSARD - M. Jérémie BARDET

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Néant

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages possibles : 13

**OBJET : ÉTUDE SIGNALÉTIQUE GLOBALE – SOLlicitation DE FINANCEMENT
AUPRÈS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA CÔTE-D'OR**

Considérant que le programme « *Petites Villes de Demain* » est un dispositif national qui vise à soutenir la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants exerçant une fonction de centralité au sein du territoire qui les environne et connaissant des fragilités d'ordre démographique, économique et social;

Vu la délibération n° 2020-085 portant candidature au dispositif « *Petites Villes de Demain* » ;

Vu la décision de l'État du 14 décembre 2020 de retenir la candidature de la ville de Pouilly-en-Auxois ainsi que treize autres communes de Côte-d'Or ;



Publié le : 17/03/2026 17:55 (Europe/Paris)

Par : DGS

https://www.pouilly-en-auxois.fr/documents_administratifs/55258

Séance du 04 mars 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-018

Vu la délibération n°2021-042 du Conseil Communautaire autorisant le Président de la Communauté de communes à signer la convention d'adhésion au programme ;

Vu l'arrêté n°2023-018 du 28 mars 2023 approuvant la convention cadre pluriannuelle valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Considérant que la signalétique présente sur le territoire de Pouilly-en-Auxois présente plusieurs limites qui nuisent à la lisibilité de la commune et à la valorisation de ses atouts urbains, commerciaux et patrimoniaux ;

Considérant que la signalétique actuelle engendre des difficultés de repérage, notamment pour les visiteurs et les usagers de passage ne disposant pas d'éléments suffisamment clairs pour comprendre l'organisation du territoire, identifier les équipements et services ou encore repérer les itinéraires et parcours à privilégier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) de :

- 1) **D'APPROUVER** le projet d'étude signalétique globale de la ville de Pouilly-en-Auxois pour un montant de **8 390 euros HT** ;
- 2) **DE SOLLICITER** le concours du Conseil Départemental de la Côte d'Or (CD21) au titre du dispositif « *soutien à la réalisation d'études en faveur de l'innovation et de la revitalisation des centres bourgs* » à hauteur de **2 517 €** et de la Banque des Territoires (BdT), dans le cadre du partenariat conclut en faveur du programme « *Petites Villes de Demain* » à hauteur de **4 195 €** ;
- 3) **DE DEFINIR** le plan de financement du projet comme suit :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide sollicitée
Subvention du Conseil Départemental	à solliciter	8 390 € HT	30 %	2 517 € HT



Séance du 04 mars 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-018

Subvention de la Banque des Territoires	à solliciter	10 068 € TTC	50 %	4 195 € HT
TOTAL DES AIDES	à solliciter		80 %	6 712 € HT
Autofinancement			20 %	1 678 € HT

- 4) **DE PRÉCISER** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget ;
- 5) **DE S'ENGAGER** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet d'étude ;
- 6) **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes d'engagements relatifs à cette demande, dont le conventionnement avec la Banque des Territoires ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

